

# CONDITIONS GENERALES

## DU PROGRAMME

### CLUB TIARE FENUA STUDENT



## SOMMAIRE

1. LEXIQUE.....	2
1.1 Définition des termes utilisés dans les conditions générales .....	3
1.2 Définition du programme.....	4
2. CONDITIONS D’AFFILIATION AU PROGRAMME FENUA STUDENT ...	4
2.1 Conditions d’affiliation pour l’étudiant.....	4
2.2 Conditions d’affiliation pour les ayants droit.....	4
2.3 Justificatifs.....	4
2.4 Généralités.....	5
2.5 Conditions de renouvellement.....	6
3. AVANTAGES LIES AU PROGRAMME FENUA STUDENT.....	7
3.1 Les avantages pour l’étudiant.....	7
3.2 Les avantages pour les ayants droit.....	8
4. CONDITIONS D’UTILISATION DES AVANTAGES DU PROGRAMME FENUA STUDENT.....	8
4.1 Conditions d’utilisation pour les étudiants.....	9
4.2 Conditions d’utilisation pour les ayants droit.....	9

### 1. LEXIQUE

## 1.1 Définition des termes utilisés dans les conditions générales

1.1.1 Le « Programme » désigne le Programme de fidélité Fenua Student destiné aux étudiants âgés de 16 à 30 ans résidant en Polynésie française avec l'intention de poursuivre des études en dehors du territoire pour une période minimale d'un an. Il s'adresse également aux étudiants nécessitant de se déplacer pour un cursus d'apprentissage des langues en préparation d'études supérieures, un stage de formation ou un stage de fin d'études en dehors de la Polynésie. Dans ces cas, la période minimale de séjour devra être d'un an ; cette étape devra être obligatoire pour accéder à des études supérieures ou valider des diplômes de fin d'études.

1.1.2 Le « Club Tiare » désigne le programme de fidélité auquel chaque adhérent Fenua Student doit être inscrit.

1.1.3 L'« adhérent » est l'étudiant.

1.1.4 Un « étudiant » désigne une personne inscrite dans un établissement post-secondaire.

1.1.5 Le terme « projet d'études post-bac » comprend l'ensemble des étudiants inscrits dans un cursus universitaire ou de type grandes écoles en dehors du territoire de Polynésie française. Il est également applicable aux étudiants réalisant un stage dans un des territoires éligibles à notre offre.

1.1.6 « Les destinations éligibles » désignent les territoires cités en annexe de ces présentes conditions générales.

1.1.7 Les « ayants droit » désignent les parents ou le tuteur légal de l'étudiant adhérent.

1.1.8 Les termes « basse saison », « moyenne saison » et « haute saison » désignent les périodes déterminées par la Compagnie faisant l'objet d'une révision chaque année et auxquelles sont rattachés des tarifs particuliers.

1.1.9 « Les vols opérés par Air Tahiti Nui » sont les vols assurés uniquement par la Compagnie.

1.1.10 Les « partenaires d’Air Tahiti Nui » sont les compagnies aériennes citées en annexe de ces présentes conditions générales.

## 1.2 Définition du programme

1.2.1 Le programme intitulé Fenua Student est un produit affilié au programme Club Tiare et exclusivement réservé aux membres Club Tiare de Polynésie française poursuivant un projet d’études post-bac en dehors du territoire.

1.2.2 Les conditions du programme FENUA STUDENT sont complémentaires des conditions du programme Club Tiare.

## 2. CONDITIONS D’AFFILIATION AU PROGRAMME FENUA STUDENT

### 2.1 Conditions d’affiliation pour l’étudiant

2.1.1 Être membre du Club Tiare ; et

2.1.2 Être âgé de 16 ans minimum et 30 ans maximum au moment de l’adhésion au programme ; et

2.1.3 Être inscrit dans un projet d’études post-bac ou un cursus d’une durée minimale d’un an et répondant aux critères du présent programme.

2.1.4 Être résident de Polynésie Française

2.1.5 L’émission d’un titre de transport Air Tahiti Nui vers la destination du lieu d’études

### 2.2 Conditions d’affiliation pour les ayants droit

2.2.1 Ils doivent être désignés par l’adhérent (2 personnes maximum)

2.2.2 Les informations les concernant seront enregistrées dans le profil de l’étudiant et non modifiables. En cas de renouvellement du profil, les justificatifs seront redemandés.

2.2.3 L’adhérent devra informer le Club Tiare de tout changement d’adresse.

### 2.3 Justificatifs

2.3.1 Justificatifs pour l’étudiant :

- ID (passeport, carte d'identité, permis de conduire) ; et
- Certificat de scolarité ; ou
- Carte étudiante ; ou
- Attestation d'inscription ou d'admission de l'établissement
- bénéficiant du Passeport mobilité ou du Titeti Turu Haapiiraa

Dans le cas où l'étudiant ne peut présenter un des justificatif cité ci-dessus, il pourra faire une déclaration sur l'honneur accompagné d'une preuve à son inscription à parcours sup ou d'un échange de mail avec son établissement faisant foi de son intention d'étudier à l'étranger. Il devra toutefois fournir une attestation d'inscription définitive avant son départ.

#### 2.3.2 Justificatifs pour les ayants droit

- Copie du livret de famille
- Acte de naissance
- Document officiel autorité parentale

## 2.4 Généralités

2.4.1 L'affiliation au programme FENUA STUDENT ne sera effective qu'après réception et enregistrement des documents requis.

2.4.2 L'étudiant doit initialement partir de Polynésie Française pour effectuer ses études à l'étranger. Un étudiant ayant déjà commencé son projet d'études post-bac en France métropolitaine ou au Canada pourra adhérer au programme depuis son lieu d'études en fournissant les justificatifs précités à l'agence Air Tahiti Nui de Papeete. Il devra notamment justifier de l'achat initial d'un titre de transport au départ de Polynésie vers son lieu d'étude.

Dans ce cas, son inscription ne sera effective qu'après l'achat d'un trajet en aller-retour entre son lieu d'étude et la Polynésie aux conditions FENUA STUDENT.

2.4.3 Concernant les autres lieux d'études, l'inscription ne pourra se faire que lors de l'achat d'un billet au départ de Papeete.

2.4.4 Suite à l'enregistrement de la demande et à sa validation par le Club Tiare, une notification sera envoyée par courriel à l'adresse communiquée lors de l'inscription. Cette notification confirme l'affiliation au programme FENUA STUDENT référencée sous le numéro du compte Club Tiare de l'adhérent.

2.4.5 La validité de l'affiliation au programme FENUA STUDENT est de 14 mois à compter de la fin du mois durant lequel l'adhésion a été faite.

2.4.6 Les tarifs préférentiels du programme FENUA STUDENT ne seront applicables qu'à la condition que le profil FENUA STUDENT de l'étudiant soit valide.

## 2.5 Conditions de renouvellement

2.5.1 A l'échéance de son affiliation de 14 mois, l'adhérent sera tenu de renouveler son appartenance au programme FENUA STUDENT en fournissant à nouveau les justificatifs prouvant son statut d'étudiant.

2.5.2 Les documents justifiant le statut étudiant de l'adhérent devront être transmis au plus tard 3 mois avant l'expiration du profil FENUA STUDENT de l'étudiant. Le renouvellement du profil se fera automatiquement après réception des justificatifs.

2.5.3 Le renouvellement de l'affiliation n'est pas soumis à l'achat d'un billet d'avion.

2.5.4 A l'échéance du profil, en l'absence des justificatifs requis, le profil FENUA STUDENT ne sera plus valide et l'étudiant perdra l'usage des avantages qui y sont rattachés.

2.5.5 Si la demande de renouvellement se produit après la date d'échéance d'affiliation, le renouvellement du profil ne pourra se faire que par l'apport d'un nouveau certificat de scolarité valide pour la période d'étude. Air Tahiti Nui se réserve le droit de demander d'autres justificatifs si nécessaire.

2.5.6 A l'issue des 14 mois sans renouvellement, seule l'appartenance au programme général Club Tiare sera maintenue aux conditions habituelles.

### 3. AVANTAGES LIES AU PROGRAMME FENUA STUDENT

#### 3.1 Les avantages pour l'étudiant

3.1.1 8000 miles de bonus d'accueil au moment de l'affiliation au programme FENUA STUDENT qui seront crédités sur le compte Club Tiare de l'étudiant auquel est rattachée l'affiliation, après l'émission de son titre de transport. Ce Bonus est accordé une seule fois et à l'entrée dans le programme, il n'est pas reconduit après chaque renouvellement.

3.1.2 Tarifs préférentiels spécifiques sur titres de transport Air Tahiti Nui en classe Moana-Economique et Moana premium vers les destinations éligibles par le présent programme pour émission de :

- Billet aller-retour = toutes destinations
- Billet aller-simple = uniquement à destination de la France Métropolitaine (Paris ou villes de Province citées en annexe) ou Du Canada.

Ces tarifs sont applicables également dans le cas où le membre Fenua Student doit effectuer un stage de fin d'études dans un autre pays que celui de son lieu d'études. Dans ce cas il devra apporter un justificatif (courrier de son établissement ou celui de l'entreprise qui l'accueille).

3.1.3 Une franchise de 2 Bagages est inclus avec l'achat d'un billet au tarif Fenua Student. Ce bagage est de poids et taille réglementaire ; il est applicable uniquement sur les vols opérés ou marketés par Air Tahiti Nui vers ses destinations éligibles. Sur les tronçons assurés par un autre transporteur qu' Air Tahiti Nui, le passager reste redevable de tous les droits qui pourraient être demandés par les partenaires de la compagnie. En aucun cas, Air Tahiti Nui ne peut être tenu responsable de la politique bagage appliquée par les autres compagnies.

Dans le cas spécifique d'un achat d'un billet Fenua student en aller simple au départ du Canada ou des U.S , le transporteur est en droit d'appliquer sa propre politique bagage selon la réglementation des autorités Canadiennes (CAT) et de la DOT. Dans ce cas, la politique bagage de transporteur (1 bagage) prévaut sur celle d'Air Tahiti Nui et s'applique sur l'ensemble de l'itinéraire du billet Fenua Student incluant le tronçon Air Tahiti Nui.

## 3.2 Les avantages pour les ayants droit

3.2.1 Tarifs préférentiels spécifiques pour accompagner ou visiter l'étudiant dans la limite de deux billets aller-retour. Ces tarifs préférentiels correspondant à une réduction de :

- -15% en basse saison
- -10% en moyenne saison et
- -5 % en haute saison

Applicable sur un titre de transport en classe Moana-économique ou Moana premium uniquement vers la destination où se poursuivent les études de l'ouvrant-droit et à raison d'un QUOTA DE 2 VOYAGES PENDANT LA DUREE DU PROFIL - 14mois.

3.2.2 Une franchise de 2 Bagages est incluse avec l'achat d'un billet au tarif « Accompagnateur Fenua Student ». Ce bagage est de poids et taille réglementaire ; il est applicable uniquement sur les vols opérés ou marketés par Air Tahiti Nui (codes 244) vers ses destinations éligibles. Sur les tronçons assurés par un autre transporteur qu' Air Tahiti Nui, le passager reste redevable de tous les droits qui pourraient être demandés par les partenaires de la compagnie. En aucun cas, Air Tahiti Nui ne peut être tenu responsable de la politique bagage appliquée par les autres compagnies.

Dans le cas spécifique d'un achat d'un billet Fenua student en aller simple au départ du Canada ou des U.S , le transporteur est en droit d'appliquer sa propre politique bagage selon la réglementation des autorités Canadiennes (CAT) et de la DOT. Dans ce cas, la politique bagage de transporteur (1 bagage) prévaut sur celle d'Air Tahiti Nui et s'applique sur l'ensemble de l'itinéraire du billet Fenua Student incluant le tronçon Air Tahiti Nui.



## 4. CONDITIONS D'UTILISATION DES AVANTAGES DU PROGRAMME FENUA STUDENT

### 4.1 Conditions d'utilisation pour les étudiants

4.1.1 Le profil FENUA STUDENT de l'étudiant sera rattaché à la ville de son lieu d'études. Par dérogation, la ville desservie par Air Tahiti Nui la plus proche de celle de son lieu d'études pourra être rattachée au profil FENUA STUDENT de l'étudiant si la ville de son lieu d'étude n'est pas desservie directement par la compagnie ou l'un de ses partenaires.

Les avantages tarifaires du programme FENUA STUDENT ne seront applicables que sur les trajets au départ ou à destination de la ville inscrite au profil FENUA STUDENT et au départ ou à destination de Papeete.

L'achat d'un billet aller simple au départ de la France métropolitaine ou du Canada vers Papeete ne sera autorisé que dans le cas où l'étudiant a pour son départ, procédé à l'achat d'un billet aller simple Fenua Student ou d'un billet prime Club Tiare pour voyager de Papeete vers Paris ou le Canada.

4.1.2 L'affiliation au programme FENUA STUDENT ne modifie pas les conditions d'accumulation et d'utilisation des miles liés au Club Tiare.

- L'adhérent reste assujetti aux conditions générales du Club Tiare
- Le cumul des miles liés aux voyages de l'adhérent seront crédités sur le compte du programme de fidélité Club Tiare.
- Les avantages Fenua Student ne s'appliquent pas lorsque l'adhérent voyage avec une prime Club Tiare
- L'étudiant ayant un statut de membre SILVER ou GOLD, cumule les avantages liés à son statut avec ceux liés au programme Fenua Student

### 4.2 Conditions d'utilisation pour les ayants droit

4.2.1 Les avantages du programme FENUA STUDENT accordés aux ayants-droit ne seront applicables que sur les trajets au départ ou à destination de la

ville inscrite au profil FENUA STUDENT et au départ ou à destination de Papeete.

Les ayants-droit voyageant avec un tarif « accompagnateur Fenua Student » et ayant un statut de membre SILVER ou GOLD, cumule les avantages liés à son statut avec ceux liés à son tarif.

Les parents ayant des enfants, membres du programme Fenua Student, pourront arriver et/ou repartir de villes différentes dans un même pays dès lors qu'il s'agit des villes d'études de leurs enfants respectifs. Dans ce cas, ils cumulent les avantages liés aux deux étudiants.

4.2.2 A l'échéance du profil de l'étudiant, le quota de deux billets d'avion à tarif réduit au bénéfice des ayants-droit non utilisés durant l'année de validité du programme seront définitivement perdus.